

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la Loi sur les services à la petite enfance, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis		Date d'inspection			
Tina Mallet	1064008		Le 05 mai 2025			
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone				
Garderie Tina Mallet		(506) 336-8516				
Adresse						
140 chemin des Huitres Haut-Shippagan NB E8S 2N6						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste				
Sylvie Richardson		Mentor en assurance de la qualité				

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	· ·	Date d'attestation de la conformité
22 La routine quotidienne de l'établissement agréé comprend : a) des jeux à l'extérieur pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants qui y sont bénéficiaires de services sont présents, sauf dans l'un des cas suivants : (i) le refroidissement éolien est inférieur à -20 °C, (ii) la température est inférieure à -20 °C, (iii) la température atteint 33 °C ou plus avec humidité.	22(a)	06 mai 2025	
Commentaires : Discussion avec chaque éducatrice.			

Commentaires généraux

Le ratio est respecté durant la visite en début de matinée.

- J'ai constaté que la plupart des éducatrices ont complété les heures nécessaires.

Discussion à propos des sorties extérieurs qui ne sont pas régulière l'avant-midi ce qui est obligatoire chaque jour 1heure l'avant-midi et 1heure l'après-midi.

Règlement 7.2

- a) des jeux à l'extérieur pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants qui y sont bénéficiaires de services sont présents, sauf dans l'un des cas suivants :
- (i) le refroidissement éolien est inférieur à -20 °C
- (ii) la température est inférieure à -20 °C
- (iii) la température atteint 33 °C ou plus avec humidité;

Affichés dans un endroit bien en vue sont les documents suivants

- Le permis et le rapport d'inspection
- La routine quotidienne
- Le menu hebdomadaire
- Les procédures d'évacuation
- Le nom de l'exploitante
- Le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur
- Les allergies constituant un danger de mort
- Un avis pour informer les parents de l'existence d'une maladie transmissible

Le matériel et équipement offert aux enfants dans l'aire de jeu intérieur est sécuritaire, propre, en bon état et

adapté au niveau du développement des enfants. Pendant ma visite, j'ai observé un groupe qui était en activité e travaille les mouvements précis. Discussion avec toutes les ée les jours, en avant-midi et en après-midi. J'ai aussi observé le	ducatrices qu'elles doivent sortir en extérieur tou	
original signé par Sylvie Richardson Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Le 05 mai 2025 Date	
original signé par Tina Mallet Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Le 05 mai 2025 Date	

Commentaires généraux